



485 - Une démarche innovée consistant à réciter un verset et à formuler une prière ensuite.

question

Question: Est-il autorisé de réciter un verset du Saint Coran pour un objectif précis, comme la mention d'un des beaux noms d'Allah 99 fois avant de demander à Allah de satisfaire mon besoin avec l'intention de faire de cette récitation une préparation devant me rapprocher d'Allah et faciliter l'exaucement de ma demande, sans que ma démarche soit entachée de shirk?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très Haut a dit: **C' est à Allah qu' appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez- Le par ces noms.** (Coran,7:180) Demander Allah par Ses plus beaux noms consiste à dire: ô clément, sois clément à mon égard! ô Celui qui accepte le repentir, accepte le mien! ô Celui qui pourvoit en subsistance assure-moi la subsistance,etc. Quant à la récitation d'un verset précis un nombre de fois déterminé (99 ou autre) sans s'appuyer sur un argument valide, elle constitue une innovation interdite.En effet, on ne peut adorer Allah que de façon conforme à la charia.Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque introduit dans notre affaire (religion) quelque chose qui lui est étranger le verra rejeter.** (rapporté par al-Boukhari, dans al-Fateh,2697).La meilleure direction est celle de Muhammad (bénédition et salut soient sur lui) Il n'y a aucune possibilité d'introduire des innovations dans la religion d'Allah.Pouvons nous découvrir dans la religion quelque chose que le Messager d'Allah ne connaissait pas? Nous devons réciter le Coran comme il le faisait et priait à sa manière et nous contenter des dhikr rapportés de lui.Allah est Celui qui assiste et guide vers le chemin droit.